

RAPPORT FINANCIER 2020

Compte de résultats

Compte tenu de l'épidémie Covid-19, l'année 2020 a été difficilement prévisible. Le budget a été corrigé à deux reprises en cours d'année. Celui validé est celui qui a été présenté à l'Assemblée Générale le 16 septembre dernier (budget v3).

Nos résultats dépassent largement ce budget v3.

Malgré les difficultés, l'exercice est clôturé avec un résultat net positif de 194 KHUF.

Trois facteurs ont permis de réaliser ce résultat très favorable :

- l'activité liée à la concession de service public (CSP) largement bénéficiaire
- la publication réussite de l'étude « Présence Française en Hongrie »
- l'évolution favorable du cours de change, résultant en un gain de change important

Les cotisations ont atteint le montant budgété malgré le fait qu'à fin 2020, la chambre comptabilisait 233 membres, or le budget était établi pour 245 membres. La prépondérance des nouveaux membres dans la catégorie grandes entreprises a permis de trouver cet équilibre.

Les marges par activité présentent des écarts par rapport au budget, mais dans l'ensemble les marges sur les activités de la chambre dégagent une marge positive (6,4 MHUF).

Marge de l'activité commerciale liée à l'implantation :

- cette marge dépasse le budget
- plus de sollicitations pour la création de structure et la domiciliation
- les locations de poste de travail et de salle de réunion connaissent un succès certain et assurent une bonne partie de cette marge

Marge de l'activité accompagnement à l'export (CSP) :

- excellente marge (5 MHUF), dépassant le montant budgété
- nous avons réalisé 114 % des objectifs de la CSP en terme de nombre de dossiers
- la nouvelle stratégie commerciale Covid-19 a permis de générer des dossiers supplémentaires
- les coûts supplémentaires engendrés par cette activité ont pu être entièrement financés

Marge de l'activité Promosalons :

- marge en dessous du montant budgété révisé
- activité sensiblement impactée par l'épidémie

Marge sur les publications :

- marge positive cette année
- en 2020, la publication « Présence française en Hongrie » ayant généré un résultat positive (4,5 MHUF), a permis de dégager cette marge positive
- à noter que par le fait que la mission principale de la chambre qui est d'informer ses membres, cette marge est traditionnellement négative
- l'annuaire a aussi été autofinancé cette année par les publicités
- des efforts ont été concentrés sur la maîtrise des coûts pour les autres publications (site internet, lettres d'informations, etc...)

Marges sur manifestations :

- cette marge a été celle qui a été le plus sensiblement impactée par l'épidémie
- une marge proche de zéro a pu être réalisée grâce à la maîtrise minutieuse de toutes les dépenses liées aux rares événements réalisés

- le gala est traditionnellement un élément contributeur sur les manifestations. Son annulation en 2020 n'a pas pu être compensée par d'autres recettes sur les événements. Le budget v3 prévoyait cette annulation.

Dans le contexte de COVID-19, un suivi très rigoureux des dépenses a été mis en place ce qui a permis de réduire les frais généraux.

Une partie importante des réserves de la chambre est en euro. L'évolution favorable du cours de change EUR/HUF a permis de comptabiliser en fin d'année un gain de change 4 MHUF.

Le chiffre d'affaires de la chambre a diminué de 15% entre 2020 (103 MHUF) et 2019 (133 MHUF), mais reste au-dessus de niveau de 2018 (100 MHUF).

Bilan

Le bilan est sain. La chambre n'a pas de dettes échues non payées à l'échéance.

Les créances ont été encaissées correctement (elles ne l'ont pas été dans de rares cas que nous regrettons) et correctement dépréciées.

La variation des capitaux propres correspond bien sûr au léger bénéfice de l'année.

L'activité 2020 inclut tous les contrats signés et toutes les recettes engendrées par la chambre au cours de l'année.

NB :

Les décrets gouvernementaux en vigueur, notamment l'alinéa (1) de l'article 5.§ du décret 502/2020. (XI. 16.) du Gouvernement autorise l'organe gestionnaire de la personne morale d'approuver le rapport financier de la personne morale et l'oblige de soumettre sa décision à la décision de l'organe suprême de la personne morale dans un délai de 90 jours à compter de la fin de l'état d'urgence.

Ainsi les comptes 2020 ont été approuvés par le conseil d'administration le 11 mai 2021 et ont été déposés par notre cabinet comptable à la NAV. L'Assemblée générale doit ratifier cette décision.